NORMANDIE
la ligue de l'enseignement
un avenir par l'éducation populaire

FÉDÉRATION SEINE MARITIME
la ligue de l'enseignement
un avenir par l'éducation populaire

Caen, le 10 juillet 2017

Nos Réf. : PC/IT/17/752

Madame, Monsieur le Maire
Madame, Monsieur le (la) Président(e)
Madame, Monsieur le (la) Vice-président(e)

Objet : réforme des rythmes scolaires

Madame, Monsieur,

Le décret[1] autorisant à remettre en cause la réforme des rythmes scolaires initiée à la rentrée 2013 et généralisée à la rentrée 2014 est paru ce mercredi 28 juin 2017. Les collectivités municipales avaient demandé plus de souplesse, vous allez pouvoir réaliser ce vœu. Mais, nous voulons vous alerter sur les conséquences des décisions que vous allez prendre.

Depuis la loi Guizot de 1833, votre commune, vos prédécesseurs et vous-même, vous avez construit, entretenu et donné les moyens de fonctionner à votre école communale en assurant aussi bien la propreté, l'hygiène qu'en finançant les activités pédagogiques. Durant ce temps, vous vous êtes aussi impliqués sur les temps périscolaires d'abord en proposant un repas et en organisant la pause méridienne puis en prenant en charge les accueils du matin et du soir avant et après les temps de classe. Depuis 30 ans, les gouvernements successifs ont voulu que ces temps dits périscolaires soient améliorés tout en respectant le principe de libre administration des collectivités territoriales.

En 2010, l'appel de Bobigny[2] témoigne encore de la volonté des collectivités de s'impliquer dans la réussite des enfants de leur commune.

La proposition gouvernementale de modification possible de la semaine scolaire peut ré-interroger votre politique éducative et le projet éducatif de votre collectivité s'il existait. En effet, un retour de la semaine à 4 jours impacte la vie des élèves et les conditions d'apprentissage.

Nous constatons que :
- la communauté scientifique, chronobiologistes, chronopsychologistes, Académie de médecine (rapport « Aménagement du temps scolaire et santé de l'enfant », en date du 19 janvier 2010), INSERM, dénoncent sans ambiguïté la semaine de 4 jours,
- le groupe de travail du Sénat[3] recommande de ne surtout pas revenir à la semaine de 4 jours,

---

[1] ***Décret** n° 2017-1108 du 27 juin 2017 relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques*

[2] *« Parents, jeunes, enseignants, universitaires, associations complémentaires de l'enseignement public et d'éducation populaire, professionnels des collectivités locales, élus locaux, professionnels de la petite enfance et responsables syndicaux, nous appelons à la mobilisation de tous autour de l'éducation et de la formation, dès la petite enfance et tout au long de la vie. » Appel de Bobigny, Vers un grand projet national pour l'enfance et la jeunesse, 19 octobre 2010*

[3] *« Compte tenu des inconvénients de la semaine de quatre jours, qui ont été mis en évidence de manière répétée, ils recommandent de ne pas revenir sur le principe de la réforme, à savoir mieux répartir le temps scolaire en vue de favoriser les apprentissages. » Rythmes scolaires : faire et défaire, en finir avec l'instabilité, rapport du Sénat juin 2017*

La Ligue de l'enseignement de Normandie
Siège social : 16, rue de la Girafe – BP 85091 – 14078 Caen cedex 5 • Tél : 02 31 06 11 00 • Fax : 02 31 06 11 19
E-mail : secretariat@laliguenormandie.org • **Site Internet :** www.laliguenormandie.org
SIRET : 329 857 387 00016 • APE : 8559 B
Association régie par la loi du 1er juillet 1901

LA LIGUE L'ENSEIG

- un rapport de l'Assemblée nationale (« Mission d'information sur les rythmes de vie scolaire dans le primaire», présidée par Mme Michèle Tabarot, décembre 2010) fait le constat que la semaine de 4 jours est une décision des adultes au détriment des besoins et des apprentissages de l'enfant,
- le Conseil Supérieur de l'Education Nationale, dans sa séance du 8 juin 2017 a repoussé le projet de décret du Ministre autorisant le retour à la semaine de 4 jours,
- le Conseil Supérieur de la Fonction Publique Territoriale a fait de même lors de sa séance du 5 juillet 2017, réitérant la nécessité d'une évaluation de l'expérimentation sur la semaine de 4,5 jours et suivant en cela la position de l'Association des Maires de France,
- le Réseau français des Villes éducatrices, dans un communiqué du 30 juin 2017, considère que le décret va « engendrer des concurrences entre les territoires » et « permet à des écoles d'être de nouveau en décalage total avec le reste des pays de l'OCDE, comprimant des heures d'enseignement et empêchant la réalisation d'activités périscolaires »,
- l'ensemble des organisations intervenant dans le champ éducatif proche de l'école souhaite le maintien des 4,5 jours et voit dans les futurs PedT un approfondissement de la qualité des projets éducatifs dans l'intérêt des enfants.

Avant de prendre une décision précipitée, la Ligue de l'enseignement, forte de son expérience d'association partenaire de l'école depuis plus d'un siècle, vous demande de prendre la mesure d'un retour à 4 jours.

Nous savons que les budgets contraints et la crainte d'abandon du fonds de soutien aux activités périscolaires vous amènent à revenir à une semaine de 4 jours. Sachez que la Ligue a fait adopter le vœu d'un maintien durable du concours financier de l'Etat aux communes lors de la séance du 8 juin 2017 du Conseil Supérieur de l'Education.

Nous savons aussi les réserves des parents et des équipes pédagogiques sur la semaine de 4 jours et ½. Mais elles contredisent la satisfaction des enseignants sur le bénéfice de la 5ème matinée pour les apprentissages. Elles contredisent également les bilans souvent positifs des projets éducatifs de territoires (PeDT) et les constats fréquents de bienfaits en termes de découverte de pratiques artistiques, culturelles, sportives, ludiques pendant les temps d'activités périscolaires, pour les enfants des familles les plus éloignées de l'Ecole et des lieux de sports et de culture. Pour toutes ces raisons, nous attirons votre attention sur les conséquences du choix que le décret d'assouplissement du 28 juin 2017 va vous amener à faire.

La Ligue vous propose de vous accompagner dans la réflexion que vous allez vraisemblablement mettre en chantier suite aux décisions du ministre de l'Education Nationale. Elle a, avec d'autres associations d'éducation populaire, engagé ses forces dans la réforme dite des rythmes scolaires comme dans l'ensemble de la politique de Refondation de l'Ecole Publique. Elle l'a fait sans esprit partisan, au nom de son combat initial depuis 1866 pour une école républicaine qui soit bien celle de tous. Dans le cadre de cette réforme des rythmes, certes imparfaite, elle a expérimenté des méthodes, des pratiques, des organisations, des outils pédagogiques, des espaces de jeu et de découverte. Elle a formé des animateurs(trices), des personnels des collectivités pour qu'ils (elles) prennent mieux en compte les besoins de l'enfant pendant la pause méridienne, en début ou en seconde partie d'après-midi. Les responsables

éducatifs des collectivités locales ont eux aussi repensé et modifié l'organisation de la journée et des locaux scolaires. Enfin, la mobilisation de nombreuses associations locales et de compétences individuelles, dans les activités, dans les comités de pilotage et les groupes pédagogiques a élargi le cercle humain de la mobilisation et de la réflexion éducatives sur vos territoires. Il ne faudrait pas que ces expériences, ces acquis, ces ressources, cette mobilisation disparaissent dans la précipitation, sans une véritable évaluation, sans un vrai bilan, sans un vrai débat.

Nous vous remercions à l'avance pour votre vigilance sur ces questions dans les mois à venir et nous sommes prêts à apporter notre contribution, nos observations à la réflexion collective que vous vous apprêtez à lancer.

Dans cet état d'esprit constructif, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos salutations les plus cordiales.

La Présidente
Ligue de l'enseignement
de Normandie

Martine LOUVEAU

Le Président
Ligue de l'enseignement
de la Seine-Maritime

Paul DAMAVILLE